

RÉSOLUTION 3.4

PRÉSENTATION DES RAPPORTS NATIONAUX À LA MOP3 ET MOP4 ET DES RAPPORTS SUR LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE L'UTILISATION DE LA GRENAILLE DE PLOMB POUR LA CHASSE DANS LES ZONES HUMIDES

Conformément au paragraphe 1 (c) de l'Article V de l'Accord obligeant chaque Partie à soumettre un rapport national sur l'application de l'Accord,

Rappelant la Résolution 1.3 qui mettait en place un modèle de rapport national à présenter tous les trois ans et exhortait toutes les Parties contractantes à préparer et à soumettre leur rapport national à la deuxième Réunion des Parties,

Rappelant également paragraphe 4.1.4 du Plan d'action à l'Accord et Résolution 2.2 qui, entre autres, exhorte les Parties contractantes à s'efforcer davantage de supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides le plus tôt possible et de rapporter à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties contractantes sur les progrès qui ont été faits,

Prenant note du fait que seuls 9 rapports nationaux ont été présentés à la MOP2 au lieu des 34 prévus,

Prenant note du fait que seuls 27 rapports nationaux et 17 rapports sur l'utilisation de la grenaille de plomb ont été soumis¹ à la MOP3, indiqués en Annexe 1,

Notant également que les rapports nationaux constituent des sources essentielles d'information pour la préparation des études internationales dont est chargé le Secrétariat de l'Accord conformément au paragraphe 7.4 du Plan d'action et que la non présentation des rapports a empêché le Secrétariat d'effectuer sa tâche,

Soulignant le rôle des rapports nationaux en tant qu'indicateurs vitaux de l'application de l'Accord,

Soulignant également la nécessité de disposer d'informations compréhensives sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides afin d'atteindre le but d'en supprimer son utilisation.

La Réunion des Parties:

1. *Exhorte* toutes les Parties contractantes qui n'ont pas encore soumis leur rapport à le faire le plus rapidement possible et au plus tard le 31 décembre 2005 pour le triennal 2003-2005;
2. *Instruit* le Secrétariat d'analyser les rapports reçus jusqu'au 31 décembre 2005 et de rendre les résultats accessibles aux Parties et au Comité technique fin février 2006, afin qu'ils puissent aider à communiquer leurs activités et décisions;
3. *Instruit également* le Secrétariat d'analyser les difficultés affrontées par certaines Parties contractantes pour délivrer leurs rapports nationaux et de rendre les résultats de cette analyse accessibles au Comité permanent avant MOP4;

¹ Jusqu'au 17 octobre 2005

4. *Exhorte* toutes Parties contractantes conformément à ce qui est prévu dans l'article V de l'Accord de soumettre des rapports nationaux pour le triennal 2006-2008 au Secrétariat 120 jours avant MOP4;

5. *Demande* au Secrétariat d'annoncer aux Parties contractantes la date prévue pour la soumission de leurs rapports nationaux pour MOP4 et d'envoyer des rappels si des rapports pour MOP4 n'ont pas encore été reçus jusqu'à cette date;

6. *Exhorte* toutes Parties contractantes n'ayant pas soumis leur rapport sur la progression faite relatif à la suppression de la grenaille de plomb conformément au Paragraphe 2 de la Résolution 2.2, de le faire jusqu'au 31 décembre 2005, et encore une fois, 120 jours avant la quatrième session de la Réunion des Parties.

Annexe 1²

Pays	Rapport national soumis	Rapport soumis sur la suppression progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb
Afrique du Sud	X	
Albanie	X	
Allemagne	X	X
Belgique ³	X	X
Bulgarie	X	
Communauté européenne ⁴	X	X
Congo	X	X
Croatie	X	X
Danemark	X	X
Djibouti ⁵	X	
Espagne	X	X
Géorgie ⁵	X	
Ghana ⁴	X	X
Guinée ⁵	X (pas dans le format requis)	
Hongrie	X	X
Irlande	X	X
Jordanie	X	
Kenya	X	X
Lettonie ⁴	X	X
Liban ⁵	X	
Libye	X	
Lituanie	X	
Luxembourg	X	X
Macédoine (ERY)	X	X
Maroc ³	X	
Maurice	X	X
Moldavie	X	
Monaco	X	
Niger ⁵	X	
Ouzbékistan	X	
Pays-Bas ⁵	X	X
Royaume-Uni	X	X
Sénégal	X	
Slovaquie	X	X
Slovénie	X	X
Suède	X	X
Suisse	X	X
Tanzanie	X	X
Tunisie ⁴	X	X
Ukraine ⁵	X	

² Mis à jour le 14 février 2006 comme convenu à la MOP3

³ Etats signataires

⁴ Parties contractantes de l'AEWA depuis le 1 octobre 2005 ou plus tard, qui n'avaient pas l'obligation de procurer de rapport national/rapport sur la suppression progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb

⁵ Parties contractantes de l'AEWA qui ont procuré leurs rapports nationaux/rapports sur la suppression progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb après la MOP3

